

ci-devant habité par M. Kappa adopté
 M. Boivin propose, secondé par M. Bigras, que
 cette session soit ajournée à samedi, le dix sept de
 Décembre courant, à une heure de l'après-midi -
 / une session bon / adopté

J. A. Bock Maire
 L. O. Blondin
 Sec. Trésorier

Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

A une session générale, et mensuelle
 du Canton Joly, tenu au lieu ordinaire
 des séances du dit Conseil, à deux heures
 de l'après midi, Lundi le deuxième jour
 de Janvier mille huit cent quatre vingt
 huit, conformément aux dispositions du
 Code Municipal de La Province de Québec
 et ses amendements, à laquelle session
 sont présents Mr le Maire J. A. C. Bock
 et les Conseillers Gilbert Brassard,
 Louis Bigras, Elzéar Gagnon, Jéré-
 mi Boivin, Pierre Nantel, formant
 un quorum du dit Conseil sous la pré-
 sidence de Mr le Maire

Mr Louis Bigras propose, se-
 condé par Mr Elzéar Gagnon, que
 L. O. Blondin soit déchargé comme
 Secrétaire Trésorier de cette municipalité
adopté

Mr Jérémie Boivin propose, se-
 condé par Mr Louis Bigras que
 Damien Lequerrier Notaire à St
 Jovite soit nommé Secrétaire Tré-
 sorier de cette municipalité -
Après

Après certains débats et quelques objections sur la motion, elle est mise aux voix - les votes sont comme suit:

Mrs Louis Bigras

" Gilbert Brassard

" Elzéar Gagnon

" Jérémie Boivin

Pour.

" Pierre Nantel

contre.

La motion est donc adoptée —

Mr L. O. Blondin présente au Conseil un rapport d'auditeur des livres et comptes du dit conseil; après de longs débats et chaude discussion sur le susdit rapport, il a été unanimement résolu et adopté que le susdit rapport pourra être accepté selon la volonté du dit Conseil, lorsque le susdit rapport aura été donné et livré au secrétaire, vu que le dit Blondin n'a pas voulu assermenter le dit rapport suivant la loi —

Jérémie Boivin propose que la séance soit levée

unanimement adopté

D. LeGuerrier Sec. Trés.

Auguste Bock
Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

À une session générale et mensuelle du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue au lieu ordinaire des séances du dit Conseil, à deux heures de l'Après midi, Lundi le sixième jour de Février mille huit cent quatre vingt huit, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, et ses amendements, à laquelle session sont présents M^{rs} - J. A. C. Boek, Gilbert Brassard, Louis Bigras, Elzéar Gagnon formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Damien Lequerrier Secrétaire Trésorier du dit Conseil Municipal,

Le procès verbal de la dernière séance étant lu, M^r Louis Bigras secondé par M^r Gilbert Brassard proposent qu'il soit adopté — Passé.

M^r Elzéar Gagnon secondé par M^r Louis Bigras proposent que M^r J. Ariste Charles Boek soit réélu Maire du dit Conseil —

Adopté à l'unanimité

M^r J. A. C. Boek étant réélu Maire, prend le siège de président du dit Conseil —

Le secrétaire Trésorier soussigné, soumet au Conseil, son acte de Cautionnement requis par la loi pour tout secrétaire Trésorier de Municipalité, — les Conseillers présents ont jugé à propos de remettre à la prochaine séance du Conseil, l'approbation du Cautionnement qui leur est soumis, vu l'absence de deux membres du Conseil —

du Conseil

Le Secrétaire Trésorier présente au Conseil, le compte par lui reçu de L. O. Blondin Notaire, pour travail et audition des livres et comptes de la dite Municipalité du Canton Paly - le dit compte, étant le montant de \$200.

Après longue délibération sur le sujet ci-haut mentionné, il a été unanimement résolu que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire au dit L. O. Blondin des offres légales au montant de \$20 à \$25.00 en le sommant de remettre tous papiers, documents qu'il a en mains -

Mr Elzear Gagnon propose secondé par Mr Gilbert Brassard qu'à Mr Ernest Renaud, doit payé \$2.00 pour enlever la neige sur le grand pont au Village La Chute aux Troquois - Adopté

La séance est levée

unanimement adopté

[Signature]
D. de Guერიer
Sec. Trés.

[Signature]
C. Chute Bochy
Maire

Au mois de Mars, pas d'assemblée
du Conseil, faute de quorum

[Signature]
D. de Guერიer
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly Ci d'Ottawa

À une session générale et mensuelle du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue au lieu ordinaire des séances du dit Conseil à deux heures de l'Après midi Lundi le troisième jour d'Avril mille huit cent quatre vingt Sept huit, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et ses amendements, à laquelle session sont présents Nos

J. A. C. Baek, Maire
Jeremie Boivin
Louis Bigras
Napolion Santel
François David

formant le quorum du dit Conseil —
Napolion Santel et François David les deux conseillers élus au mois de Janvier dernier en remplacement de ~~Gilbert Bessard~~ et Dominique Gauthier sortant de charge sont assermentés devant ~~le~~ le Maire — et prennent leur siège parmi les autres conseillers —

Pierre Santel

Maire

D. Hely Sec. Tr.

Le procès verbal de la dernière session étant lu, il a été adopté à l'unanimité —

Le secrétaire soumet son Acte de Cautionnement au Conseil, lequel est unanimement approuvé —

La liste électorale pour le Canton Joly préparée, est suivant avis, révisée et trouvée correcte telle qu'elle est, par le Conseil —

L'auditeur n'ayant pas été nommé au mois de Mars, suivant la loi, ou la ~~loi~~ manque de quorum du dit Conseil, est, à cette session proposé par Fro. David secondé par Jérémie Bobvin, que le Révd Michel Boisseau P^{re} Curé soit nommé Auditeur des livres et comptes de cette Municipalité pour cette année unanimentement adopté -

Louis Bigras présente à l'approbation du Conseil un compte de une piastre et cinquante cents pour bois de chauffage fourni pour la salle du Conseil lequel est unanimentement approuvé -

Mr Blanchard présente à l'approbation du Conseil un compte de quatre piastres et seize cents pour tuyau de poêle pour la salle du Conseil - approuvé -

Mr Ulysse Dyonnet présente verbalement au Conseil une réclamation pour quelques arpents de clôture à faire ~~par~~ leur une route ou petite montée longeant son terrain près du Village - La présente question est prise en considération pour la prochaine séance -

Un Mr Jolycoeur, La chaîne présente au Conseil un compte de deux piastres pour bois de voiture dans le chemin près de N. C. Mathieu sur la Rouge - approuvé

Le conseil ordonne le Règlement qui suit = Règlement à l'effet de fixer le prix des Requetes présentées devant le Conseil =

Les requêtes présentées pour licence d'auberge devant être à l'avenir de

Cinq piastres, et pour toutes autres requêtes, il ne sera payé que deux piastres par tout requérant —

À la demande et requisition de Marcelus Bilisla Inspecteur pour le Rang B et Ernest Renand Inspecteur pour les Rangs H. C. I, le conseil ordonne au Secrétaire Trésorier du dit Conseil de faire deux actes de Répartition = le premier étant Répartition pour le Pont chez Louis Bigras Rang B, le second étant Répartition pour le Pont sur le Ruisseau Noir dans le Rang H, et de plus le conseil ordonne au dit Secrétaire, de collecter les dites sommes réparties — et de donner avis en conséquence aux intéressés —

Il est unanimement résolu que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de faire l'offre de \$75.00 à L. O. Blondin, pour payer ce que la dite Municipalité est en demeure de lui et se croit en devoir de lui donner pour un certain travail dans les livres de la susdite Municipalité —

La séance est levée, après avoir été unanimement adoptée —

mots rayés ouls — un renvoi bon

W. W. Beck

R. de Guerrier
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly Cte d'Otane

A une session
spéciale du conseil municipal
du Canton Joly, convoquée
par moi sousigné Secrétaire
Trésorier & tenu au lieu
ordinaire des sessions du
dit conseil municipal, le
quatorze mai mil huit
cent quatre vingt huit, con-
formément aux dispositions
du code municipal de la
Province de Québec, à laquelle
session sont présent Monsieur
le Maire J. A. C. Bock et les con-
seillers Louis Bigras, Jérémie
Bouvin & Charles Antel
formant un quorum du
dit conseil sous la presi-
dence de Monsieur le Maire.

Le procès verbal de la
dernière séance étant lu,
est unanimement adopté.

Les certificats pour les
licences d'auberge de Mr
Pierre Marinier & Étienne
Millejour sont examinés
& fournis à l'approbation
du conseil.

Avant l'octroye des dites
licences par le conseil, Mr
Jérémie Bouvin fait remar-
quer aux susdits requérants
de licence qu'ils doivent
tenir

tenir une règle plus sévère dans leur hôtel le Dimanche et propose appuyé par Napoléon Kantel que les certificats de licence ne soient approuvés que sous la condition suivante, savoir: Si les requérants susdits vendent de la boisson le Dimanche sans cas de nécessité absolue leurs licences sera supprimé au bout de six mois, unanimement adopté & les certificats de licence sont ensuite approuvés et octroyés aux deux susdits requérants avec la condition ci-dessus énoncée.

Le Secrétaire présente ensuite au conseil la résig. démission par écrit de Mr Elzéar Gagnon comme conseiller municipal.

Le dit avis de démission comportant des raisons plausibles est considéré & la démission du dit Gagnon est acceptée.

Le Conseil ordonne au Secrétaire Trésorier de faire un acte de répartition pour la montée chez Mr Dyonnet, de donner avis en conséquence et conformément au procès verbal du dit chemin.

Mr Jérémie Boivin propose secondé par Napoléon Kantel, que Pierre Marinier soit

soit nommé Gardien d'en clos - Adopté
 Il est ordonné et statué par règlement
 du Conseil comme suit :

Règlement à l'effet de fixer les assemblées
 générales et spéciales du Conseil Muni-
 cipal de la Côte aux Iroquois à une heure
 Après Midi :

Le Conseil ~~que~~ Attendu que Conformé-
 ment aux dispositions du Code Muni-
 cipal de La Province de Québec, les assemblées
 générales et spéciales de tout conseil Muni-
 cipal sont fixés et ont été faites à dix heu-
 res du matin le premier Lundi de chaque
 mois de l'année, Le conseil Municipal de
 la sus dite Municipalité ordonne et sta-
 tue par règlement Que les dites assem-
 blées du dit Conseil auront lieu et se
 feront désormais à une heure après
 midi précise au lieu et heure ordinaire
 des sessions du dit Conseil Municipal
 La séance est levée -

Edouard Boock
Maire
 D. L. Guerrier
 Sec. Trés -

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly Cte Otana
A une session
générale du conseil municipal
de la susdite municipalité
tenue au lieu & heure ordinaire
des sessions du dit conseil
lundi le quatre juin mil
huit cent quatre vingt huit,
conformément aux dispo-
sitions du code municipal
de la Province de Québec
à laquelle session sont
présents: Monsieur le maire
D. A. C. Bock & les conseillers
Louis Bigras, Gilbert Brassard,
François David, Napoléon Nantel
& Jérémie Boivin.

M^r Louis Bigras secondé par
M^r Jérémie Boivin propose
que M^r Omer Lapelle soit
nommé auditeur des comptes
& livres de la susdite muni-
cipalité en remplacement
de Monsieur le Curé Boisseau
qui a signifié son refus
comme auditeur des dits
comptes & des dits livres. —

Napoléon Nantel secondé par Louis Bigras,
propose que Pierre Rodolphe Brault soit nom-
mé conseiller Municipal pour le Rang B, en
remplacement de Elzéar Gagnon — Adopté